

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 21/11/ 2018 PV N° 005

Etaient Presents MM : MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

ORDRE DU JOUR :

- Etude du Courrier.

CHAMPIONNAT DIVISION HONNEUR

AFFAIRE N° 023 / Match : CRBS BENI SOUED / CSM M'NAGUEUR (SEN) DU 10/11/2018.

Joueurs Signalés :

-FRIHI Med Said	Lic n°1810670	CRBS	04 Matchs Fermes Pour Comportement antisportif envers officiel en fin de partie + 5.000 DA d'Amende A/C du 10/11/2018
-ZAKI Amara	Lic n°1810672	CRBS	04 Matchs Fermes Pour Comportement antisportif envers officiel en fin de partie + 5.000 DA d'Amende A/C du 10/11/2018

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'arbitre ;
- Vu le rapport du Délégué ;
- Vu le rapport du club CRBS Beni Soued ;
- Vu le rapport du club CSM M'nagueur ;
- Vu la Lettre de la surete de Touggourt ;
- Attendu que la rencontre a été programmée a 10 h 00 ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu ;
- Attendu que l'arbitre dans son rapport a constaté la présence d'un (01) seul agent du service d'ordre soit a 10 h 05.
- L'arbitre a invité les représentants des deux équipe afin de leurs expliqué Qu'il est dans l'impossibilité de dirigé la rencontre avec un seul agent du service d'ordre(insuffisance du service d'ordre), est au moment que la décision a été prise de ne pas faire joué la rencontr, nous avons été insultés par les dirigeants du club CRBS Beni Soued,et au moment de notre sortie des vestiaires j'ai été insulté par les joueurs FRIHI Med Sais et ZAKI Amara de l'équipe du CRBS Beni Soued.

Par ces motifs la Commission de Discipline decide :

- *Match Perdu par pénalité a l'équipe du CRBS Beni Soued, pour en attribuer le gain du match a l'équipe du CSM M'nagueur qui marque Trois (03) Points et Trois (03)Buts
- *Amende de Cinq Mille (5.000 DA) a l'équipe du CRBS Beni Soued

AFFAIRE N° 024 / Match : CSBT TEMACINE / CMC CHOTT (SEN) DU 16/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-DJABOU Abdelmoumene	Lic n°1810341	CSBT	Anti Jeu
-KHALLI Aimene	Lic n°1810342	CSBT	Anti Jeu
-GUATOCHE Ammar	Lic n°1810039	CMC	Anti Jeu
-DJELLABI Abdelmadjid	Lic n°1810026	CMC	Anti Jeu
-SAMBA Hicham	Lic n°1810052	CMC	Anti Jeu

AFFAIRE N° 025 / Match : IRBH EL HADJIRA / EST TOUGGOURT (SEN) DU 16/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-KOUIDRI Hamza	Lic n°1810675	IRBH	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
----------------	---------------	------	--

AFFAIRE N° 026 / Match : NRAN AMAL NAIL / PHMD HASSI MESSAOUD (SEN) DU 16/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-BENFERDJALLAH Med	Lic n°1810099	NRAN	Anti Jeu
-BELKHITER Fateh	Lic n°1810657	NRAN	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-AMARI Selmane	Lic n°1810697	PHMD	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

AFFAIRE N° 027 / Match : PHMD HASSI MESSAOUD / IRBH EL HADJIRA (SEN) DU 20/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-KRARBI Mostefa	Lic n°1810685	IRBH	Anti Jeu
-----------------	---------------	------	----------

AFFAIRE N° 028 / Match : NRMK EL KSOUR / CSM M'NAGUEUR (SEN) DU 20/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-LEMKADDEM Abdelbaki	Lic n°1810249	NRMK	Anti Jeu
-LAIFAOUI Slimane	Lic n°1810157	CSM	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 029 / Match : CRBS BENI SOUED / CSBT TEMACINE (SEN) DU 20/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-NETTARI Bachir	Lic n°1810363	CRBS	Jeu Dangereux
-BOUHELLAL Lokmane	Lic n°1810406	CSBT	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 030 / Match : JSKT TEMACINE / NRAN AMAL NAIL (SEN) DU 20/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-ZEKIZKI Med	Lic n°1810023	JSKT	Jeu Dangereux
-BOUHNIAK Tarek	Lic n°1810733	JSKT	Anti Jeu
-KHELIFA Djamel	Lic n°1810574	NRAN	Anti Jeu
-CHAOUI Housam eddine	Lic n°1810741	NRAN	Anti Jeu

Joueurs Exclus :

-LAHRECHE Med	Lic n°1810297	NRAN	02 Matchs Fermes Jeu Brutal
---------------	---------------	------	-----------------------------

CHAMPIONNAT DIVISION PRE - HONNEUR « A »**AFFAIRE N° 031 / Match : EFAN NEZLA / CSL LAGRAF (SEN) DU 17/11/2018.****Joueurs Avertis :**

-CHINE Brahim	Lic n°1810132	EFAN	Anti Jeu
-HADDAD Oussama	Lic n°1810116	EFAN	Anti Jeu
-REBBOUH Tayeb	Lic n°1810204	CSL	Anti Jeu

AFFAIRE N° 032 / Match : SMBT TOUGGOURT / E5J 05 JUILLET (SEN) DU 16/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-MOKDAD Ramzi	Lic n°1810761	SMBT	Anti Jeu
-ACHOUR Ahmed	Lic n°1810752	E5J	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-ACHOUR Abderahmane	Lic n°1810646	E5J	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

AFFAIRE N° 033 / Match JSJ GOUG / USH EL HARHIRA (SEN) DU 16/11/2018.**Joueurs Avertis :**

-DJEDIRA Mabrouk	Lic n°1810738	JSJ	Jeu Dangereux
------------------	---------------	-----	---------------

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'arbitre ;
- Vu le rapport du club USH El Harhira ;
- Vu le Rapport du club JSJ Goug ;
- Après avoir accordé un penalty à l'équipe de la JSJ Goug, les joueurs de l'équipe de l'USH El Harhira ont refusé de reprendre le jeu.
- Attendu que l'arbitre à la 89 minute a arrêté la partie pour refus des joueurs de l'équipe de l'USH El Harhira de reprendre le jeu.

Par ces motifs la Commission de Discipline decide :

*Match Perdu par pénalité a l'equipe de l'USH El Harhira, pour en attribuer le gain du match a l'equipe de la JSG Goug qui marque Trois (03) Points et Trois (03)Buts

*Défalcation de Trois (03) Points a l'equipe de l'USH El Harhira

*Amende de Cinq Mille (5.000 DA) a l'equipe de l'USH El Harhira

CHAMPIONNAT DIVISION PRE - HONNEUR « B »

AFFAIRE N° 034 / Match : IRBEA EL ALIA / MBHM « A »HASSI MESSAOUD (SEN) DU 16/11/2018.

Joueurs Avertis :

-HADJAIDJI Aimen	Lic n°1810293	MBHM	Jeu Dangereux
-DIDA Djaafar	Lic n°1810465	MBHM	Anti Jeu
-BENNOUNA Med Lamine	Lic n°1810294	MBHM	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus :

-ABASSI Med Salah	Lic n°1810452	IRBEA	01 Match Ferme Cumul de Carton
-BEDDIAF Khaled	Lic n°1810083	MBHM	01 Match Ferme Cumul de Carton

AFFAIRE N° 035 / Match : RCO OUARGLA / MBHM « B »HASSI MESSAOUD (SEN) DU 20/11/2018.

Joueurs Avertis :

-BENKRANE Abdelatif	Lic n°1810261	RCO	Jeu Dangereux
-BOULIFA Hamza	Lic n°1810523	MBHM	Jeu Dangereux
-BOUHOUS Imad A/hakim	Lic n°1810508	MBHM	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

REGULARISATION SITUATION DISCIPLINAIRE N° 001

*Vu la demande S/N en date du 18 Novembre 2018, formulée par le club CRBS Beni Soued,demandant la régularisation de la situation disciplinaire du joueur RAHMOUNE Loukmane, licence n°1810607.

*Attendu que le joueur en question à écopé d'une suspension d'un (01) Match Ferme pour contestation de décision, lors de la rencontre CRBS/NRAN du 26 Octobre 2018

*Après virification des feuilles de matchs, il s'avere que le joueur RAHMOUNE Loukmanattendu que le joueur à participer a la rencontre IRBH/CRBS du 02/11/2018

En application de l'article 135 la Commission décide

01 Match Ferme en plus de la sanction initiale soit 01 + 01 = 02 a/c du 21/11/2018

Le Secretaire de la Commission

A-HALIMI

Le Président de la Commission

M.MESSAOUDI